

**Le 11 février 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-à-la-Croix, tenue en la salle des séances du conseil municipal à l'édifice municipal du même endroit à 19 heures.

Sont présents les conseillers suivants :

Mesdames     Lise Bourg  
                  Marie-Christine Langlois  
                  Cindy Leblanc

Messieurs    Patrick Charland  
                  Jean-Daniel Picard

Le conseiller Marc Lord est absent de la présente séance.

Le maire Pascal Bujold préside cette séance.

**1-     MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

**2-     NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

**SUR MOTION** de la conseillère Lise Bourg, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de nommer Madame Rollande Labrecque comme secrétaire d'assemblée.

**3-     LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour suivant est adopté sur motion du conseiller Patrick Charland et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Mot de bienvenue et constatation du quorum  
Nomination d'une secrétaire d'assemblée  
Lecture et adoption de l'ordre du jour  
Adoption des procès-verbaux des assemblées des 14 et 21 janvier 2019  
Suivi des procès-verbaux  
Correspondance  
Adoption des comptes  
Période de questions des contribuables  
Loisirs Avignon Centre  
Adhésion à des organismes et associations pour l'année 2019  
Migration vers Office 365  
Analyse comparative du projet de protocole d'entente pour la gestion des eaux usées et celui en vigueur depuis 1999 avec Listuguj  
Programme de Santé spécifique à l'Établissement  
Registre des armes à feu  
Mont Artique  
Carte touristique – Offre de service – Jason Bujold  
Carte touristique – Offre de service – Picaboo Graphik  
Service de garde école Père-Pacifique – Soumission pour camions jouets  
Résolution attestant la fin des travaux sur la rue des Méandres (volet RIRL)  
Résolution attestant la fin des travaux sur la rue des Méandres (volet AIRRL)  
Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal du Québec pour le financement permanent des travaux sur la rue des Méandres  
Résolution attestant la fin des travaux à la station de pompage des eaux usées et autres dans le cadre du programme TECQ 2014-2018

Formulaire en eau potable  
Points divers  
Période de questions des contribuables  
Levée de l'assemblée

#### **4- PROCÈS-VERBAUX**

##### **Procès-verbal séance du 14 janvier 2019**

Les conseillers et conseillères ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, il est proposé par la conseillère Marie-Christine Langlois et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 soit adopté avec les corrections suivantes :

**Point 4** «Adoption des comptes » où on doit lire à la demande du vérificateur : 1 121 407,20\$ au lieu de 1 118 070,65\$.

**Point 6** «Correspondance» la résolution no 19-04 devra se lire dorénavant comme suit :

**SUR MOTION** du conseiller Marc Lord, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la municipalité consente à ce que le directeur général Claude Audet, utilise des vacances non utilisées afin de lui permettre un départ à la retraite plus hâtif, mais que pour l'année 2019, les vacances seront payées au prorata des jours travaillés.

##### **Procès-verbal du 21 janvier 2019**

Les conseillers et conseillères ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2019, il est proposé par la conseillère Cindy Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal ;

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2019 soit adopté tel que présenté.

#### **5- SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

La secrétaire d'assemblée indique que le suivi des résolutions adoptées a été effectué.

#### **6- CORRESPONDANCE**

##### **Conseil de gestion du Bassin-versant de la rivière Restigouche**

**ATTENDU** que le Conseil de Gestion du Bassin Versant de la rivière Restigouche tiendra son assemblée générale annuelle le 20 février prochain dans la municipalité de Tide Head ;

**ATTENDU** que le conseil municipal considère qu'il serait d'intérêt public que la municipalité de Pointe-à-la-Croix soit représentée lors de cette assemblée générale annuelle ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'autoriser un membre du conseil municipal intéressé à participer à l'assemblée générale annuelle du Conseil de Gestion du Bassin Versant de la rivière Restigouche.

### **Culture Gaspésie**

Les membres du conseil municipal conviennent qu'à la suite de l'embauche d'un ou d'une coordonnateur (trice), il (elle) jugera de la pertinence d'adhérer à cet organisme.

### **Centre d'Action bénévole Ascension-Escuminac – soirée reconnaissance des bénévoles**

Aucune suite ne sera donnée à la demande de cet organisme.

### **Club sportif Mont Artique**

**SUR MOTION** de la conseillère Marie-Christine Langlois, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de renouveler pour l'année 2019 la commandite annuelle du Club sportif Mont Artique au montant de soixante-quinze dollars (75,00\$).

### **École des Deux-Rivières – bingo cadeaux au profit des finissants**

Aucune suite ne sera donnée à la demande de cet organisme.

### **Centre Accalmie – commandite tournoi de golf annuel**

Aucune suite ne sera donnée à la demande de cet organisme.

## **7- ADOPTION DES COMPTES**

La secrétaire d'assemblée, Rollande Labrecque présente la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2019 totalisant cent quatre-vingt seize mille neuf cent soixante-dix dollars et dix neuf cents (196 970,19\$) ;

**CONSIDÉRANT** les dépenses et engagements de fonds dont la liste a été déposée aux membres du conseil municipal, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lise Bourg et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 1- d'autoriser les dites dépenses et engagements de fonds indiqués sur la liste déposée pour un montant de cent quatre vingt seize mille neuf cent soixante-dix dollars dix-neuf cents (196 970,19\$)
- 2- d'autoriser le paiement des dépenses et engagements de fonds tel qu'indiqués sur la liste déposée, suivant les dates d'échéance indiquées.

### **Certificat de disponibilité financière**

Je, Rollande Labrecque, secrétaire d'assemblée certifie que la Municipalité de Pointe-à-la-Croix dispose des fonds suffisants pour pourvoir au paiement de ces comptes.

---

Rollande Labrecque

## 8- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Un citoyen suggère à la municipalité de revoir sa politique de trappage de castors et tout particulièrement le prix offert par castor capturé.

Le maire dit qu'il prenait note de cette suggestion.

## 9- LOISIRS AVIGNON CENTRE

### Entente intermunicipale en loisirs, culture, sport et vie communautaire

**ATTENDU** que suite à des discussions entre les directions générales des municipalités d'Escuminac, de Pointe-à-la-Croix et de Ristigouche Partie-Sud-Est, il a été convenu de revoir l'entente actuelle entre les municipalités pour la mise en commun d'un service de loisirs ;

**ATTENDU** qu'il a été également suggéré par les directeurs généraux que les municipalités associées à l'entente délèguent leurs compétences de gestion de ce service à la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est ;

**ATTENDU** qu'un projet d'entente intermunicipale en loisirs, culture, sport et vie communautaire a été préparé et soumis aux municipalités concernées ;

**ATTENDU** que la municipalité de Pointe-à-la-Croix se dit en accord avec la modification de l'entente initialement convenue et que la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est soit mandatée à organiser, à opérer et à administrer la coordination de Loisirs Avignon Centre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Picard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la municipalité de Pointe-à-la-Croix accepte les termes et conditions édictés dans l'entente intermunicipale en loisirs, culture, sport et vie communautaire et qu'à cet égard le maire Pascal Bujold et le directeur général, Claude Audet, soient mandatés à signer au nom de la municipalité ladite entente.

### Représentant au sein du comité LOISIRS AVIGNON CENTRE

**SUR MOTION** du conseiller Jean-Daniel Picard, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de mandater la conseillère Marie-Christine Langlois comme représentante de la municipalité au conseil d'administration de Loisirs Avignon Centre.

## 10- ADHÉSION À DES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2019

**SUR MOTION** de la conseillère Lise Bourg, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'autoriser le paiement du renouvellement de l'adhésion annuelle des organismes suivants :

Fédération québécoise des municipalités  
Association des directeurs municipaux du Québec  
Unité régionale Sports et Loisirs  
Radio communautaire Baie-des-Chaleurs - CIEU-FM  
Radio communautaire du Restigouche - CIME-FM  
Conseil régional de l'Environnement  
Villes et Villages en santé  
Chambre de commerce régional de Campbellton  
Association touristique de la Gaspésie  
Association des chefs pompiers en sécurité incendie du Québec  
Canards Illimités  
Conseil de la Culture GÎM

Fleurons du Québec  
Société d'aide au développement des collectivités (SADC)  
Centre d'initiation à la recherche et aide au développement durable (CIRADD)  
Croix rouge canadienne  
Fédération des Villages-Relais  
Fabrique Sainte-Hélène (feuilleton paroissial)  
Chambre de commerce régionale Baie-des-Chaleurs  
Union des Municipalités du Québec

**11- MIGRATION VERS OFFICE 365**

**ATTENDU** que les services informatiques de l'administration migreront sous peu vers le logiciel Office 365 ;

**ATTENDU** qu'au préalable à cette migration, il devient nécessaire de configurer les ordinateurs du service administratif permettant ainsi le fonctionnement du logiciel Office 365 ;

**ATTENDU** que pour ce faire, il est requis d'utiliser les services d'un technicien spécialisé dans le domaine ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lise Bourg et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de retenir les services d'un technicien de services informatiques Gilles Bujold de New Richmond afin de configurer les systèmes informatiques du service administratif de la municipalité permettant la migration vers Office 365.

**12- ANALYSE COMPARATIVE DU PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA GESTION DES EAUX USÉES ET CELUI EN VIGUEUR DEPUIS 1999 AVEC LISTUGUJ**

**ATTENDU** que les autorités de la Communauté autochtone de Listuguj ont mandaté le consultant Grand Conseil de la Nation WABAN-AKI à rédiger et à soumettre un nouveau protocole d'entente pour la gestion des eaux usées en remplacement de celui en vigueur depuis 1999 ;

**ATTENDU** que la direction générale de la municipalité a analysé le projet de protocole et en est arrivée à la conclusion que la nouvelle version pourrait être désavantageuse pour la municipalité ;

**ATTENDU** que la direction générale de la municipalité a suggéré au conseil municipal de faire analyser ce projet d'entente par un consultant externe puisque plusieurs objets de l'entente sont techniques et nécessitent une compréhension par un professionnel spécialisé dans le domaine de génie civil ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Christine Langlois et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de mandater le consultant RPO à effectuer une analyse comparative du projet de protocole d'entente pour la gestion des eaux usées et celui en vigueur depuis 1999 avec la Communauté autochtone de Listuguj. Les membres du conseil municipal autorisent un budget maximal de deux mille dollars (2 000\$) pour ce mandat.

**13- PROGRAMME DE SANTÉ SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT**

**ATTENDU** que la Loi sur la santé et la sécurité du travail a pour objectif l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs ;

**ATTENDU** que le travail de pompiers volontaires est un métier caractérisé par des périodes de travail à haute intensité, entrecoupées de moments moins actifs physiquement, il est donc à risque de blessures et des maladies professionnelles ;

**ATTENDU** qu'une équipe de santé au travail du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie a préparé un programme de santé spécifique à l'établissement destiné aux pompiers volontaires de la municipalité de Pointe-à-la-Croix ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Charland et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'adopter le programme de santé spécifique à l'établissement pour les pompiers volontaires de la municipalité rédigé par l'équipe de santé au travail du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie.

**14- REGISTRE DES ARMES À FEU**

Aucun suivi n'est fait sur ce point.

**15- CLUB SPORTIF MONT ARTIQUE**

**ATTENDU** que l'organisme Club sportif Mont Artique souhaite tenir des activités de financement dans le Centre polyvalent ;

**ATTENDU** qu'une demande d'utilisation sans frais a été déposée au conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lise Bourg et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'autoriser le Club sportif Mont Artique à utiliser sans frais le Centre polyvalent pour la tenue d'une activité de levée de fonds.

**16- CARTE TOURISTIQUE – OFFRE DE SERVICE – JASON BUJOLD**

**ATTENDU** que la municipalité désire se doter d'une carte touristique de son territoire ;

**ATTENDU** que Monsieur Jason Bujold, artiste dessinateur, est en mesure de réaliser le concept de cette carte touristique ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Charland de retenir les services de Monsieur Jason Bujold, artiste dessinateur pour faire la conception d'une carte touristique locale pour un montant de cinq cent dollars (500\$).

**17- CARTE TOURISTIQUE – OFFRE DE SERVICE PICABOO**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**18- SERVICE DE GARDE ÉCOLE PÈRE-PACIFIQUE – SOUMISSION POUR CAMIONS JOUETS**

**ATTENDU** que les animateurs (trices) du camp d'été de la saison 2018 ont utilisé certains jouets pour enfants de l'École Père-Pacifique ;

**ATTENDU** que ces jouets ont été soit abimés ou certains disparus ;

**ATTENDU** que le coût de remplacement de ces équipements est établi à 248,29\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'autoriser le remboursement des jouets utilisés par le camp d'été et non remis à l'École Père-Pacifique au montant de deux cent quarante huit dollars et vingt-neuf cents (248,29\$).

19- **RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX SUR LE RUE DES MÉANDRES (VOLET RIRL)**

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 18-170 «...*autorisant l'exécution des travaux de réfection de la rue des Méandres dans le cadre des programmes RIRL et AIRLL*);

**ATTENDU** que la firme de génie-conseil ARPO qui a effectué la surveillance de l'ensemble des travaux de réfections de la rue des Méandres a émis le 5 février 2019 le «*Certificat de réception provisoire des ouvrages*» ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lise Bourg et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la municipalité de Pointe-à-la-Croix décrète par la présente résolution que les travaux de réfection de la rue des Méandres dans le cadre du programme de *Réhabilitation du réseau routier local Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)* sont complétés depuis le 13 novembre 2018.

20- **RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX SUR LA RUE DES MÉANDRES (VOLET AIRRL)**

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 18-170 «...*autorisant l'exécution des travaux de réfection de la rue des Méandres dans le cadre des programmes RIRL et AIRLL*);

**ATTENDU** que la firme de génie-conseil ARPO qui a effectué la surveillance de l'ensemble des travaux de réfections de la rue des Méandres a émis le 5 février 2019 le «*Certificat de réception provisoire des ouvrages*» ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Charland et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la municipalité de Pointe-à-la-Croix décrète par la présente résolution que les travaux de réfection de la rue des Méandres dans le cadre du programme de *Réhabilitation du réseau routier local Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)* sont complétés depuis le 13 novembre 2018.

21- **RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT PERMANENT DES TRAVAUX SUR LA RUE DES MÉANDRES**

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

**ATTENDU QUE** les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

**ATTENDU QUE** l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil ;

**QUE**, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

**22- RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX À LA STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES ET AUTRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018**

ATTENDU l'adoption de la résolution 17-183 adoptée le 28 août 2017 accordant le contrat de réalisation des travaux de réfection de la station de pompage d'eaux usées (PP2);

ATTENDU que la firme de génie-conseil ARPO qui a effectué la surveillance de l'ensemble des travaux de réfections de la station de pompage a émis pour le compte de Construction LFG Inc. le *certificat de réception provisoire des ouvrages* le 26 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Charland et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la municipalité de Pointe-à-la-Croix décrète par la présente résolution que les travaux de réfection de la station de pompage des eaux usées (PP 2) dans le cadre du programme de la *Taxe fédérale sur l'essence et de la Contribution du Québec 2014-2018* sont complétés depuis le 26 novembre 2018.

**23- FORMULAIRE EN EAU POTABLE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**24- POINTS DIVERS**

Aucun point ne peut être ajouté.

**25- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Aucune question n'est adressée au président d'assemblée.

**26- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Une fois la période de questions terminée et tous les sujets traités, il est proposé par la conseillère Marie-Christine Langlois et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la présente séance du conseil municipal soit levée à 20 heures 09.

---

Pascal Bujold, maire

---

Rollande Labrecque,  
secrétaire d'assemblée